



Paris, le 15 décembre 2008

**Monsieur le Représentant légal
Des sociétés composant
UES LEROY MERLIN
Rue de chanzy
Lezennes
59712 LILLE CEDEX 9**

LETTRÉ OUVERTE à l'UES LEROY MERLIN

Lettre recommandée A/R

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons que notre organisation syndicale, la CGT-FORCE OUVRIERE, représentée par l'Union Départementale du Val d'Oise et la Fédération des Employés et Cadres, est prête à négocier pour parvenir au respect du repos hebdomadaire des salariés.

De notre côté, nous vous demandons de bien vouloir garantir :

- Le maintien des emplois ;
- Le maintien de la rémunération des salariés ;
- Au moyen d'un engagement d'augmentation des salaires pour tous les salariés de 5% rétroactivement à compter du 1^{er} novembre et l'ouverture immédiate d'une négociation salariale avec l'ensemble des organisations syndicales ;
- Le respect des dispositions du code du travail et la fermeture immédiate de tous vos magasins ouverts illégalement sans disposer d'une dérogation.

En échange, nous vous proposons, en contrepartie du respect immédiat de la Loi sur l'ensemble de vos établissements, l'abandon d'une partie substantielle des astreintes auxquelles vous avez été condamnées et qui devraient se monter à fin décembre à environ 3 600 000 €.

Nous vous proposons de ne conserver que le montant de la marge brute d'exploitation réalisée par chacun des magasins concernés par la condamnation, pour les dimanches ouverts au cours de la période de liquidation des astreintes, telle qu'elle sera établie par votre expert comptable, ce qui devrait réduire la somme de plus des trois quarts.

Les astreintes auxquelles nous renonçons serviront ainsi à vous permettre d'assurer les mesures sur lesquelles nous vous demandons de vous engager au profit des salariés.

Le suivi de cet accord sera assuré par les DSC de l'ensemble des organisations syndicales présentes au sein de l'UES LEROY MERLIN.

Notre démarche reste justifiée par l'intérêt des salariés employés illégalement par votre société le dimanche, intérêt que vous avez déclaré partager.

Pour finir, chacun mettra un terme à l'ensemble des procédures et des recours engagés à l'encontre de l'autre partie (pourvoi contre la décision rendue par la Cour d'appel, appels contre les jugements rendus par le juge de l'exécution).

Nous maintiendrons par contre notre recours contre l'arrêté pris par le Préfet du Val d'Oise pour qu'il ne fasse pas tâche d'huile.

Vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées de l'UD 95 et de la FEC FO si vous souhaitez entamer des négociations.

La présente est une lettre ouverte qui sera communiquée à l'ensemble des médias pour que chacun puisse constater la bonne foi des parties en présence.

L'accord susceptible d'être signé sera en tout état de cause rendu public et nous sommes prêts à laisser les médias assister à nos négociations.

Nous espérons que vous saisissez cette chance de permettre à vos salariés de profiter de cette offre.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Serge LEGAGNOA
Secrétaire général

⇒ FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES FO – 28 rue des Petits Hôtels – 75010 PARIS

⇒ UNION DEPARTEMENTALE FO DU VAL D'OISE – Maison des Syndicats 26, rue Francis Combe – 95014 CERGY PONTOISE CEDEX